

MALLEK n'est plus un « disparu » : IL A ÉTÉ TORTURÉ ET ASSASSINÉ Mais l'affaire sera-t-elle étouffée ?

Amar Mallek, 35 ans, était un des très nombreux « disparus » après la manifestation des Algériens le 17 octobre dernier. Aujourd'hui Amar Mallek est officiellement retrouvé. Mort, Transpercé de deux balles et atrocement torturé : deux médecins, le professeur M.P. Klotz et le Dr Bernard Morin ont vu son cadavre à la morgue et témoignent des violences qu'il a dû endurer avant de mourir. On sait désormais l'histoire d'Amar Mallek, depuis le 17 octobre.

Ce jour-là, avec tant d'autres de ses compatriotes, il est arrêté, dans la soirée, près de la porte Champmiret. Embarqué de force dans un car de police, plusieurs personnes présentes sont prises à son témoignage. Ensuite, plus rien.

Quatre jours plus tard, un des frères reçoit une convocation de l'hôpital Boucléaut. C'est ainsi qu'un avis de décès d'Amar. Il se rend le soir même à l'hôpital mais on refuse de lui laisser voir le cadavre de son frère.

Le cadavre, derrière une vitre

Le lendemain, dimanche 22, le frère de Amar Mallek, retourne avec sa femme et le troisième frère de la famille, Saïd Mallek, à l'hôpital Boucléaut. Cette fois, on ne leur dérobe plus ce qui reste de leur frère. Dans une lettre adressée le 8 novembre 1961 au procureur de la République, Saïd Mallek raconte :

« Le corps de mon frère était bien tout couvert d'ecchymoses, du visage avait, coulé de son nez et de sa bouche et était coagulé. Il avait la tête ouverte, deux balles dans le flanc, un pansement sur les parties sexuelles et des traces de lien aux chevilles et aux poignets. »

Le certificat du professeur M.P. Klotz, daté du 7 novembre, confirme :

« Nombreuses traces de coups et violences. Il existe sur le visage un hématome au-dessus de l'arcade sourcillière gauche, et un autre sur le front du côté droit. Sur le crâne, en arrière, on note une plaie du cuir chevelu qui semble laisser affleurer une esquille osseuse, et s'accompagne d'enfoncement. Il y a probablement eu fracture du crâne, mais il faudrait le vérifier par un cliché radiologique. On note sur les bras, de chaque côté des traces de coups. Enfin sur l'abdomen existe à gauche, juste au-dessous du rebord des côtes, une grosse plaie béante de la taille d'une main. A celle-ci correspond vraisemblablement un éclatement traumatique des organes profonds, en particulier la rate. »

Quant au docteur B. Morin, qui était rendu le même jour à l'institut médico-légal à la demande de Saïd Mallek il précise dans son certificat :

« En raison du refus opposé par l'administration à un examen détaillé du cadavre, je n'ai pu qu'examiner la tête et le cou, à travers une glace. La tête de M. Mallek Amar porte des ecchymoses multiples. »

Après l'hôpital, le frère de Amar Mallek a frappé à toutes les portes officielles. Plusieurs fois on l'a éconduit. Il s'est obstiné et finalement un personnage à l'échec de premier aveu :

« Il a fait l'âne, il a voulu s'échapper... Depuis longtemps, et dans un passé rapproché depuis Maurice Audin, les « évasions », on sait ce qu'elles voudraient cacher... Le frère de Amar Mallek, M. Saïd Mallek a porté plainte entre les

maines du Procureur de la République. Celui-ci, deux jours plus tard, refusait la plainte avec la mention manuscrite suivante : « Incompétent Justice militaire saisie. »

Cette décision est surprenante. D'abord, parce qu'elle constitue



Mort à 35 ans

un aveu : si la justice militaire est saisie, c'est que Mallek a bien été tué.

Mais aussi, elle est grave : elle tend à rejeter le crime sur un militaire. Et surtout elle a pour effet, en désoblissant les tribunaux civils, à laisser l'affaire aux tribunaux des Forces armées devant lesquels les parties civiles ne peuvent se faire représenter. Le frère de Amar Mallek n'a donc plus la possibilité d'accuser.

Dans les cabinets militaires d'instruction ainsi silencieux, s'apprête-t-on, par cette nuance de procédure, à étouffer cette affaire-là aussi ?

K. D.-K.

Mier, à nouveau panes d'électricité à Paris

Entre 20 h. 20 et 20 h. 45, une panne de courant a privé d'électricité plusieurs arrondissements de Paris. Cette panne serait due à des incidents purement techniques qui sont survenus en même temps à la centrale Arrighi, à Vitry, et au transformateur de Charenton.

La panne a affecté les 1^{er}, 5^e, 6^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e et 20^e arrondissements et les localités de Charenton, Gentilly, Montreuil, Nogent Saint-Maur et Vincennes.

AMIS LECTEURS
INDEPENDANT
du pouvoir personnel
« LIBÉRATION », votre journal
dirigé par vous tous
Aidez-le à augmenter sa diffusion

Paris. A ce moment-là, disposera donc de réserves ne dépassant pas la consommation d'une journée... L'avenir dira si c'est suffisant !

Assisté de Me Maurice Garçon cette fois

ROLLAND : « PAS DE TROISIÈME HOMME »

Assisté de ses deux nouveaux défenseurs, Maîtres Maurice Garçon et Benarroch, Raymond Rolland, l'un des ravisseurs du petit Eric Peugeot, a été, pendant six heures d'horloge, interrogé, hier après-midi, par M. Renard, juge d'instruction au Parquet de Versailles. Il faillit du fait du changement d'avocat, recommencer depuis le début de l'instruction l'interrogatoire et c'est ce qui a demandé un temps infini. Mais la question du troisième homme a été évoquée au cours de ce long interrogatoire et Raymond Rolland est resté sur ses positions primitives. On sait en effet que Pierre Larcher a fait savoir récemment au juge d'instruction que le rapt du petit Eric Peugeot avait été préparé par un troisième complice dont il n'a jamais pu fournir l'identité. Rolland nie que ce soit vrai.

NOS PETITES ANNONCES

Les petites annonces de « Libération » sont reçues au bureau du journal et à la R.G.P., 126, rue La Fayette, tous les jours de 9 à 12 heures et de 14 à 18 heures, sauf samedi après-midi, dimanche et jours de fête.

La correspondance, les paiements doivent être adressés à : Régie Générale de Presse, 126, rue La Fayette, Paris-10^e. C.C.P. 16.107-99 Paris.

Offre d'emploi NF 3,00

Cherche garçon de bureau, service de 17 h. 30 à 0 h. 10. Etr. av. références. Journal. Libération. Service du personnel

Trav à façon NF 3,50

ARTISAN ELECTRICITE
DEPASS T.V. - POR. 93-67

Loc voit. s. ch. NF 3,50

TOUTES MARQUES
MARTIN, 53 rue Rochechouart
TRU 52-66 Condit spec aux
côté de la Libé.

Mach à coud. NF 3,50

MACHINES A COUDRE
Vente rénové réparations et
toutes machines électriques
Moulin, salon E.L.M. 178, rue
FACH, PAJEM, neCrime
Télé. NOR 19.10 - Metro Crimee

Transports NF 3,50

DEMENAGEMENTS même
PRIX REDUITS DIM
DEVIS GRATUIT
IZRO-TRANS 11, 61 St-Antoine
PARIS XI^e - NATION 78-77

une des meilleures écoles de droit qui soit. Aima, le Palorais d'origine, en remontrant-il, aux plus chevronnés.

Le président innuère-t-il les condamnations encourues préalablement à sa comparution d'aujourd'hui, que l'accusé ne résiste pas à recueillir dans le détail : « Pardon, monsieur le président, ces peines n'en font qu'une en réalité puisque j'ai été « confondu » (sic). Pour l'autre peine, celle du tribunal d'Avranches, je suis normale-

GALVAO

(Suite de la page 1)

Le tract était adressé à aux hommes et aux femmes du Portugal, à la jeunesse, aux militaires venus du peuple auquel il appartenait, et aux travailleurs qui vivent sans liberté et sans pain. Il était signé du « Front antifasciste portugais » et d'un nom prestigieux : Henrique Galvão.

Le bonjour de Galvão III du bruit dans les chambrées, ou la nouvelle fut connue en un clin d'œil. Il y eu des rumeurs aussi dans les sphères salazariennes, ou la « philantropie » fut très

Place Denfert-Rochereau LE VOLEUR EST COINCÉ DANS UNE FENETRE Puis il tombe sur deux clochards qui l'arrêtent

UN cambrioleur, Jean Née a vécu, l'autre nuit, une curieuse aventure. Pour entrer dans le café de M. Cabagnol, 17, place Denfert-Rochereau, il avait cassé une vitre et tenta de se glisser à l'intérieur par ce passage.

Il parvint à passer jusqu'au buste, mais il se trouva soudain coincé et tandis qu'il essayait de se dégager, deux clochards vinrent s'installer sous cette fenêtre.

Pris de panique

Non seulement le voleur ne pouvait plus entrer mais il ne savait pas davantage sortir et il se débattait quand sa pince-monsieur heurta par mégarde la vitre. Les éclats de verre tombèrent avec bruit. Le voleur fut littéralement pris de panique. Il ferma les yeux et d'un ultime coup de reins, réussit à retomber de tout son poids sur les dormeurs. Les voyant crier et sauter sur leurs jambes, il cria à son tour. On échangea des coups. Après une poursuite, le voleur fut rejoint. Les gardiens de la paix l'immobilisèrent dans un car au siège de la 9^e brigade territoriale où il a été inculpé de vol qualifié et d'effraction.

Grave incendie à Puteaux

Un incendie s'est déclaré, hier soir, vers 19 h. 15, dans une maisonnette qui emploie une trentaine d'ouvriers, 35, rue Voltaire à Puteaux.

Trois cavernes de pompiers sont venues sur place et ont pu maîtriser le feu après une heure d'efforts.

On ne signale pas de victimes, les ouvriers ayant quitté leur travail à 18 heures.

(Suite de la page 1)

blement le dos au passage du bateau présidentiel.

Il y a eu aussi des huées, voire des injures proférées par des groupes massés sur les quais ou à bord des navires.

Au retour de cette promenade en mer, déprimante, malgré l'apparition d'un soleil timide, le général a dû se dire que depuis le 4 octobre 1958, date de son dernier voyage à Marseille, les choses avaient bien changé. On estimait en effet à l'époque à 150.000 environ le nombre des Marseillais massés sur les trottoirs et devant la tribune officielle pour l'applaudir. Cette fois, il y avait au débarcadère deux malgres rangées de curieux le long des barrières installées au travers des quais, tandis que, sur les trottoirs, les passants ne s'arrêtaient même pas, se contentant de tourner la tête pour regarder, au passage, le cortège.

condamner ces actes abominables. Au point de vue de la solidarité nationale, rien n'est plus fâcheux qu'un morceau de notre peuple, où qu'il soit, quoi qu'il fasse, paraisse se détacher du reste... Ce serait un grand malheur. Mais au total je crois que le bon sens français l'emportera.

En incidente, le général De Gaulle avait estimé que ces actes abominables (de l'O.A.S.) « il faut les condamner » et qu'il faut « poursuivre leurs auteurs ».

Quant au grand discours prononcé en fin de matinée, et dont on laissait entendre qu'il serait sans doute le plus important de tout ce quinzième voyage, il fut en réalité qu'une réédition avec quelques variantes quant au style par rapport aux précédents. Pourtant, influencé peut-être par la sévérité de M. Defferre, le général De Gaulle a tenu aux terroristes de l'O.A.S. un langage plus ferme que ces jours derniers : au lieu de les « adjuver » de réintégrer la communauté nationale, il a déclaré que « la France n'admettrait jamais qu'une fraction de son peuple lui fasse obstacle et se mette en travers de sa route... »

ASSEMBLÉE...

« cette magnifique assemblée », elle se réduisait à quelque vingt mille personnes dont plusieurs milliers, dit-on, invitées à titre personnel. Pour une ville de 700.000 âmes !

« d'une manière ou d'une autre » avant six mois ; b) un référendum soumettant ce règlement au peuple français ; c) des élections législatives au début du printemps ; d) le retour du président à la vie privée, car il aurait alors accompli ce pourquoi il était revenu au pouvoir : « Je suis au bout de mon chemin » aurait dit le général.

Mais ces propos ont été démentis formellement par M. Marchetti, député U.N.R., qui assistait à l'entretien, du moins en ce qui concerne une éventuelle retraite du général De Gaulle à Colombey : celui-ci aurait simplement dit que « les jours se succèdent, il arriverait un moment où il ne pourrait plus. On voudrait plus conduire les affaires de la nation », mais sans lier ce départ au règlement du problème algérien ; de même il n'aurait fixé aucune date pour de nouvelles élections.

A Arles, après avoir assisté à

tés et internes à venir faire entendre leur voix contre la réaction du militarisme allemand les dangers d'une guerre nucléaire. Dans un communiqué, les conseils de la Paix de la Seine et de la Seine-et-Oise déclarent notamment que les Parisiens, par leur présence, exprimeront « leur volonté que se réalise rapidement la solution pacifique du problème allemand le traité de paix entre les deux Etats allemands, le désarmement général, complet et contrôlé ».

Les comités de Paix, les conseils locaux « prendront toutes dispositions afin que les pétitions, motions, résolutions, etc., recueillies dans la préparation du rassemble-

ment -- et qu'une importante délégation portera à l'Élysée, après la cérémonie -- soient déposées dans l'urne, installée à cet effet sur l'esplanade du Mémorial ».

De nombreux appels ont été lancés pour que cette manifestation revête une solennelle ampleur. Citons notamment un texte signé par de nombreuses femmes parmi lesquelles Mmes Jean Richard-Bloch, Madeleine Braun, Georges Huisman, Marie-Claude Vaillant-Couturier, Hélène Languevin-Joliot, Yves Farge, Claudine Chomez, Esichari, etc., texte qui souligne notamment la nécessité de la signature d'un traité de paix avec l'Allemagne.

Rappelons enfin que de nombreux rassemblements auront lieu également dimanche dans de nombreux départements.

Nouvelles protestations contre la violence et le racisme

Le rapport de la Commission des lois de l'Assemblée, relatif aux missions d'information effectuées par des parlementaires sur les lieux de détention de la région parisienne, sera rendu public demain matin dimanche, à l'occasion de la discussion du budget de la Justice. Il y sera fait sans nul doute mention de la façon dont sont traités les internés algériens du camp de Vincennes.

Cependant la protestation contre les violences exercées et le racisme apparu dans la répression des manifestations algériennes à Paris s'amplifie. Avec l'approbation explicite du cardinal Liénart, des prêtres de la Mission de France viennent d'y joindre leurs voix. Non seulement ils attestent la réalité des faits abominables, mais encore ils recherchent les racines du mal.

« Depuis sept ans, disent-ils, combien de crimes et de tortures ont été dénoncés ? Les plus avérés reconnaissent même qu'il ne s'agit pas d'actes isolés et incontrôlables, mais d'une pratique généralisée dont seule l'intensité était variable. Sous le prétexte qu'il ne fallait pas nuire à la France, ces faits ont été niés ou excusés ; parfois même ils ont été dissimulés sous les plus nobles intentions. Lorsque des mesures ont été prises à l'encontre de leurs auteurs, elles visaient davantage à sanctionner la publicité dont ils avaient été l'occasion qu'à faire cesser des comportements condamnables. »

Le bureau national du parti radical — balance — prudemment sa « désapprobation » des procédés de violence et d'inspiration raciste employés lors des récentes manifestations musulmanes de Paris.

CONVOCAION DU SOVIET SUPREME DE L'U.R.S.S.

MOSCOU. — Le présidium du soviet suprême de l'U.R.S.S. a pris la décision de convoquer en 7^e session ordinaire le soviet suprême, le 8 décembre 1961, à Moscou, annonce la radio soviétique.

M. FREY : « La police a été diffamée »

Le ministre de l'Intérieur a salué le procureur de la République d'une plainte pour diffamation envers la police. Cette poursuite vise la diffusion de la protestation d'un groupe de policiers républicains. M. Papon, préfet de police; MM. Paris et Soreau, contrôleurs généraux; M. Legay, directeur général de la police municipale, mis en cause personnellement, se portent partie civile.

CONTRE LE RACISME Rassemblement samedi carrefour de l'Odéon

Contre les méthodes de violence raciste, pour la négociation avec le G.P.R.A. pour protester contre l'envoi du contingent en Algérie, contre l'appel à dix-neuf ans, douze organisations de jeunesse et d'étudiants, dont les Jeunes P.S.U. et communistes, les étudiants d'outre-mer et les conseils d'étudiants du Mouvement de la Paix ont lancé un appel. Elles demandent aux jeunes de se rassembler le samedi 18 novembre, à 19 heures, au carrefour de l'Odéon.

souligné que : « La aurait pu éviter de tels faisant preuve d'une compréhension. »

En effet, c'est surtout tion des cadences de tr est à l'origine du conf avaient été augmentées alors que les syndicats e un allègement qui leur été promis.

Les discussions entre tion et les délégués s doivent reprendre lundi pection du Travail à c des revendications du j

Grève, mardi au commissar à l'énergie atom

Les 4 organisations : C.F.T.C., C.G.T., F.O. et (autonome) du comité l'énergie atomique (Sud-décide) un grève de 2 pour le mardi 14 novem

Ce mouvement doit, d appuyer leurs revendica concernant leurs salaires, avec l'action menée da leur public, notamment d'autre part, protester mesures de maintien affectant d'une façon dans une grosse prop travailleurs du centre coule.

De nombreux agents nier centre ont reçu u cation personnelle leur de travailler sous mena ture de contrat de t s'ayère que le personnel ché dépasse très larg nombre des agents occ emplois intéressant la s installations.

Ces mesures représe pression de l'administ les travailleurs et les 4 tions syndicales les e comme une atteinte a grève.

Les cadres de la de la Seine, à l'appel cats C.G.T., C.F.T.C. e réteront le travail lund demi-journée. Ecrasé d rarchie des salaires, le de maîtrise ne se volt encore appliquer le adoptés pour eux par l sions tripartites... de Ce mouvement, le plus jamais réalisé ce pers pare, si besoin est, plus prolongés.

Les fédérations C.F.T.C. et F.O. des tra décidé de demander l tion d'urgence de la c paritaire nationale. Elle de se rencontrer en te cause, le 21 novembre, miner la suite donnée mande et prendre e toutes décisions qui raient.

LA GROGNE ULTI NIFESTE A L'U.N.R. — de la Seine, M. Vaschet dans le « Journal du F l'armement de l'O.A.S. ti Palais-Bourbon M. Pa ganisé, sur le même réunion à laquelle ont U.N.R., l. socialiste et j

LES GRANDES ESPÉRAN d'après le célèbre roman de Ch. DIC